

HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A.incluse)

« VENTES »

REMUNERATION

(Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction)

MONTANT DE LA TRANSACTION	Locaux à usage d'habitation ou professionnel	Locaux à usage commercial ou industriel	Terrains à bâtir	Cessions de bail	Fonds de commerce
Jusqu'à 30 000 €	Forfait minimum de 4 574 €	Forfait minimum de 4 574 €	Forfait minimum de 4 574 €	Forfait minimum de 4 574 €	Forfait minimum de 4 574 €
Jusqu'à 60 000 €	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Jusqu'à 90 000 €	9 %	9 %	9 %	10 %	10 %
Jusqu'à 120 000 €	8 %	8 %	8 %	10 %	10 %
Jusqu'à 150 000 €	8 %	8 %	8 %	10 %	10 %
Jusqu'à 230 000 €	7 %	7 %	7 %	8 %	8 %
Jusqu'à 300 000 €	7 %	7 %	7 %	8 %	8 %
Jusqu'à 750 000 €	6 %	6 %	6 %	8 %	8 %
> 760 000 €	6 %	6 %	6 %	7 %	7 %

Conformément aux usages locaux, et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre :



CHARGE DE LA REMUNERATION
VENDEUR OU ACQUEREUR

Carte Professionnelle n° CPI 6401 2016 000 007 683
délivrée par la CCI de BAYONNE-PAYS BASQUE